

# REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE

## POLITIQUE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF ET PORTÉE

La présente politique définit notre approche générale relative à l'intégration de l'investissement responsable dans nos activités, compte tenu de notre compréhension des incidences profondes que les changements climatiques peuvent avoir sur les personnes et sur la planète.

À titre de société de redevances et de flux, bien que nous ne soyons pas directement engagés dans des activités minières exploitées par des tiers et que nous n'ayons pas le contrôle opérationnel des projets dans lesquels nous investissons, nous partageons un engagement en faveur de pratiques minières responsables et avons élaboré la présente politique afin de promouvoir cet objectif dans le cadre de notre processus, de la sélection, de l'évaluation et du suivi de nos investissements, ainsi que de l'exercice de nos activités.

La présente politique relative aux changements climatiques (la « **politique** ») établit des lignes directrices dont Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** » ou la « **Société** ») devrait tenir compte dans la poursuite de ses activités. La présente politique s'applique à Osisko et, le cas échéant, à toutes ses filiales.

### ENGAGEMENT

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'investissement responsable, Osisko reconnaît l'importance d'atténuer les risques liés aux changements climatiques qui pourraient avoir un effet sur ses activités. En conséquence, la Société s'efforcera de faire ce qui suit :

- Chercher à se conformer aux pratiques de pointe du secteur et à s'inspirer de cadres de référence internationalement reconnus ou autres pratiques exemplaires pertinentes pour ses activités relativement à la détermination et à la gestion des risques liés au climat, y compris les incidences financières possibles sur ses activités;
- Intégrer dans ses processus de prise de décision une évaluation des risques, des opportunités et des résultats liés au climat;
- Intégrer une évaluation des risques financiers liés au climat dans le cadre du processus de contrôle préalable applicable aux partenaires opérationnels potentiels;
- Intégrer un suivi post-investissement et le dialogue avec les partenaires miniers sur la performance en matière climatique, y compris l'atténuation des risques financiers;
- Soutenir les partenaires miniers et collaborer avec ceux-ci dans le cadre de leurs initiatives liées à la gestion et à l'atténuation des risques climatiques;
- Rechercher des opportunités de se joindre à des groupes ou associations sectoriels reconnus qui peuvent contribuer à faire progresser notre compréhension et notre approche en matière

de pratiques minières durables, y compris en soutenant des projets de décarbonisation et des solutions climatiques naturelles; et

- Intégrer des pratiques durables dans ses activités directes et dans l'exploitation de ses locaux, notamment au moyen d'initiatives de réduction, de recyclage et/ou de conservation.

## **RAPPORTS**

La Société a pour objectif de fournir chaque année des renseignements sur ses pratiques en matière de climat en s'appuyant sur des cadres de référence reconnus à l'échelle internationale et/ou sur tout cadre réglementaire applicable qui seront indiqués dans son rapport.

Lorsque cela est possible et applicable, cette divulgation doit décrire les initiatives liées au climat mises en place par nos partenaires miniers ou en collaboration avec eux, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de nos propres initiatives de conservation et/ou de réduction.

## **RAPPORT ANNUEL**

La direction fera rapport au moins une fois par an au comité de l'environnement et du développement durable sur les questions soulevées dans la présente politique.

## **EXAMEN DE LA POLITIQUE**

La politique sera réexaminée chaque année par le comité de l'environnement et du développement durable et pourra être modifiée à l'occasion sur recommandation du comité de l'environnement et du développement durable et sur approbation du conseil d'administration.

**La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration le 19 février 2025.**